

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET
L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
LE VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2008**

Présents : Le juge en chef Richard, le juge en chef Lutfy, le juge Letourneau, la juge Sharlow, le juge Lemieux, le juge Phelan, la protonotaire Aronovitch, M^{me} Chantelle Bowers, M. Andrew Baumberg, M. Simon Barker, M^{me} Kerri Froc, M. Peter Grant, M. Brian Evernden, M. Guy Dufort, M. Martin Masse, M^{me} Susan Beaubien et M^{me} Murielle Brazeau

Excusés : Le juge Sexton, la juge Heneghan, le juge O'Reilly, M. Raymond Guenette et M. Mario Bellisimo

1- Mot de bienvenue

- M. Barker rappelle que des photos seront prises aux fins de la présentation annuelle à l'ABC.

2- Procès-verbal (6 juin 2008)

- Approuvé, sous réserve de quelques corrections mineures d'erreurs typographiques.

POINTS SOULEVÉS PAR L'ABC

3- Nouveaux membres

- M. Barker souhaite la bienvenue aux nouveaux membres
 - a. M. Waldmen est remplacé par M. Bellisimo (Citoyenneté et Immigration)
 - b. M^{me} Elliot est remplacée par M^{me} Beaubien (PI)
- Le juge en chef Lutfy présente M^{me} Brazeau, administrateur en chef adjoint (Greffes)

4- Mises à jour – Groupe de liaison spécial

(a) Barreau autochtone et Barreau en droit des autochtones

- M. Grant nous indique que le 23 octobre une réunion a eu lieu pour examiner l'ébauche des lignes directrices sur la pratique, laquelle a suscité un grand intérêt chez les avocats en droit autochtone
 - Prochaines réunions : Le 10 décembre et ensuite au printemps 2009
- Le juge Lemieux souligne que la dernière réunion a donné un résultat positif. Elle aura permis de terminer l'examen des lignes directrices, de déterminer quelles sont les « meilleures pratiques » dans les litiges en matière autochtone (p. ex., la communication de documents, la gestion des témoins au procès, etc.) grâce aux commentaires formulés par les membres du Comité et des experts externes
- Les lignes directrices traitent notamment des pratiques du contentieux qui sont utilisées devant la Cour, reflétant dans une certaine mesure ce qui se fait déjà, et elles tirent avantage de la souplesse des règles actuelles
- Le Comité prévoit adopter les lignes directrices au printemps après consultation auprès de ses membres
- Le juge en chef Lutfy précise qu'il s'agit d'un projet à long terme visant à améliorer nos pratiques, susceptible de s'étendre sur de nombreuses années
- Il est prévu que les lignes directrices seront d'abord appliquées dans le cadre de projets pilotes
- M. Grant nous indique, en réponse à une question concernant la communication des lignes directrices au Barreau, que l'élément clé est que la Cour, le ministère de la Justice, l'ABC et

l'ABA ont discuté ensemble du projet, et que celui-ci sera communiqué aux avocats spécialisés en droit autochtone, CLE, etc.

- Les lignes directrices devraient être portées à l'attention des parties et des avocats qui sont moins familiers avec les litiges en matière autochtone
- Le juge en chef Richard signale l'intérêt du Barreau à ce que les lignes directrices soient examinées par le Comité des règles aux fins de modifications officielles
- Le juge Lemieux souligne que les lignes directrices sont un complément aux récents travaux du Comité des règles sur les témoignages d'experts et qu'elles ne nécessitent pas de modifications aux règles à ce stade

(b) Droit de l'immigration

- M. Barker donne un compte rendu sur le service électronique et les points soulevés par les décideurs à la dernière réunion : en attente d'autres travaux de l'ABC, reporté à la prochaine réunion
- Le juge en chef Lutfy nous indique qu'il y a eu moins de 6 000 dossiers cette année, comparativement à 11 000 il y a quelques années, pourtant le nombre de cas en instance de la CISR est passé de 20 000 à 50 000
- Dans quelques années, il pourrait y avoir une vague de nouveaux litiges, c'est pourquoi la Cour revoit actuellement les pratiques et les règles en matière d'immigration et de protection des réfugiés
- Ces travaux seront probablement portés à la connaissance du Comité de liaison des avocats spécialisés en droit de l'immigration (la juge Snider, présidente)
- M^{me} Froc nous informe que la position de l'ABC à cet égard a été transmise au gouvernement et qu'elle est affichée sur son site Web

(c) Propriété intellectuelle

- M^{me} Beaubien fait le point sur le groupe d'utilisateurs de PI, présidé par le juge Hughes
- Les travaux se déroulent bien dans l'ensemble et la prochaine réunion est prévue pour le 26 février à Montréal
- On discute sur les dates d'instruction rapprochées et la réforme des règles relatives au jugement sommaire :
 - On propose de traiter rapidement les nouvelles affaires de brevet dans une période de deux ans – réaction mitigée du Barreau
 - Le Barreau devrait chercher des moyens de réduire les délais plutôt que de recourir au jugement sommaire
 - L'établissement de dates d'instruction rapprochées est problématique si les parties sont en grand désaccord quant au temps nécessaire – la Cour pourrait se montrer réticente à fixer la date d'un procès important si les parties ne s'entendent pas
 - Certains membres du Barreau se demandent si la Cour a les moyens de gérer toutes ces affaires
- Le juge en chef Lutfy répond que si le Barreau veut simplifier la procédure, la Cour est ouverte à l'idée et n'impose pas de délais – il appartient au Barreau de demander des dates d'instruction tôt dans le processus
- Quant aux ressources, on demande de recevoir des fonds pour combler un 7^e poste de protonotaire en 2009 et peut-être un 8^e par la suite
- Enfin, la Cour envisage d'adopter des instructions relatives à la pratique pour améliorer l'efficacité des pratiques en matière de PI
- Le juge en chef Richard nous renseigne que la CAF hâte l'audition des questions interlocutoires lorsqu'un appel est interjeté
- Les deux Cours travaillent ensemble pour assurer des instructions accélérées
- M. Barker précise que le Barreau reconnaît que les Cours fédérales sont de bons tribunaux avec qui faire affaire

- La protonotaire Aronovitch ajoute que la Cour est réceptive aux besoins des parties qui souhaitent procéder de façon expéditive, ainsi qu'à celles qui souhaitent procéder plus lentement
- Les parties dressent préalablement un tableau pour évaluer le temps qui sera nécessaire à l'instruction – lorsque les parties s'entendent, même s'il y a une différence d'opinion quant au temps requis, selon l'expérience de la protonotaire, la Cour rencontre les parties et cherche un compromis raisonnable qui sera appliqué par l'administrateur judiciaire

(d) Toronto

- Le juge Phelan souligne qu'il y avait un lutrin fictif à Toronto, ce qui est une amélioration par rapport à la version précédente
- Le juge en chef Richard confirme que les cours fédérales adopteront les procédures de sécurité utilisées par les cours provinciales (p. ex., les pièces d'identité délivrées par les barreaux) pour permettre aux avocats d'entrer
- M. Grant ajoute qu'en C.-B. le droit d'accès n'est pas limité par des règles de sécurité
- M^{me} Brazeau nous indique que Toronto a la charge de travail la plus importante, mais que les ressources sont insuffisantes – elle porte une grande attention à cette situation
- M. Barker ajoute que la perception du Barreau est que le greffe de Toronto accepte assez rapidement les documents, mais qu'il y a des délais dans les étapes subséquentes

5- Identification des personnes vulnérables dans les décisions de la Cour

- reporté

6- La liste commune de la jurisprudence

- Le 15 avril 2008, il y a eu envoi d'un avis concernant le volume I qui renferme 40 affaires en matière d'immigration et de protection des réfugiés
- Le volume I a été imprimé, distribué à la Cour et rendu disponible dans les salles d'audience
- Ces affaires peuvent être consultées sur le site Web de la Cour à la page intitulée *Avis à la communauté juridique*
- Le projet a été présenté aux avocats spécialisés en droit maritime, en PI et en droit autochtone
- Les avocats spécialisés en droit autochtone proposent 49 affaires à la liste de l'éventuel volume II
- Si d'autres groupes d'avocats spécialisés souhaitent porter des affaires à la liste, ils sont la bienvenue
- Le juge en chef Richard ajoute que la Cour d'appel fédérale se dit ouverte aux propositions

7- Les témoins experts

- Ce point sera traité par le juge en chef Richard dans le rapport du Comité des règles

8- Conférence de formation juridique permanente (Dublin, août 2009)

- M^{me} Froc et le Conseil canadien de la magistrature ont rencontré des juges irlandais sur la question de l'administration des tribunaux [les tribunaux sont gérés par un conseil professionnel et des représentants du Barreau, de la magistrature et du public]
- Tous les renseignements sur la Conférence de l'ABC se trouvent sur le site Web de cette Association

POINTS SOULEVÉS PAR LES COURS

8. Mise à jour : Cour d'appel fédérale (Juge en chef Richard)

- Une réunion annuelle a eu lieu en septembre dernier, à laquelle se sont présentés 80 participants, y compris des membres de la Cour fédérale, des Cours du Québec, des tribunaux administratifs et du Barreau – l'aspect de formation a principalement porté sur l'arrêt Dunsmuir et sur d'autres questions de droit administratif

- Le juge en chef Richard prend sa retraite le 30 juillet 2009
- Le juge Linden, la juge Desjardins et le juge Décary prendront également leur retraite cette année, et les juges Sexton et Letourneau deviendront surnuméraires
- La prochaine réunion de la Cour prendra la forme d'un colloque spécial intitulé « Rétrospectives et perspectives sur la Cour d'appel fédérale » et se tiendra le 25 juin 2009
- Une cérémonie d'assermentation spéciale aura lieu le 26 juin 2009
- De plus, la Cour d'appel fédérale sera l'hôte d'une conférence en avril 2009 (réunion de l'Association internationale des hautes juridictions)

Comité des règles

- La dernière réunion s'est déroulée le vendredi 28 novembre 2008. Divers sous-comités s'occupent de projets précis :
- Sous-comité des jugements sommaires – le Comité plénier des règles est parvenu à un consensus sur le projet de modifications, lequel prendra la forme d'un projet de loi – on attend la copie estampillée finale au début de la semaine prochaine et on procédera à la prépublication dans la partie I de la *Gazette du Canada* pour permettre au public de formuler des commentaires
- Sous-comité sur les témoins experts – Un rapport final a été soumis au Comité plénier des règles et tous ont convenu qu'il pourrait servir de directives aux rédacteurs du ministère de la Justice. Une fois qu'elles auront été officiellement rédigées, ces modifications seront publiées dans la *Gazette du Canada* aux fins de commentaires. Soulignons qu'on propose, dans le rapport, un code de déontologie des témoins experts, un nombre maximal d'experts et la présentation de conférences sur les témoins experts
- Modifications envisagées à l'article 395 des Règles – Ces modifications permettront au greffe d'envoyer aux parties les ordonnances et les motifs par courrier recommandé, *ou par voie électronique*, tels que par télécopieur ou courriel. Cette proposition a été acceptée, en principe, par le Comité des règles, sous réserve de quelques vérifications dans les pratiques actuelles appliquées par le greffe pour s'assurer que les parties recevront sans faute une copie de l'ordonnance ou de la décision d'une quelconque manière
- Le Barreau est d'avis que la copie par courrier recommandé n'est pas nécessaire si elle est envoyée par télécopieur ou par courriel suivi d'un accusé de réception, même si on précise que ce ne sont pas tous les avocats qui utilisent le télécopieur et le courrier électronique et que des problèmes pourraient en découler, susceptibles d'inquiéter les parties non représentées. On pourrait proposer l'option du recours au télécopieur, courriel ou courrier recommandé, *mais avec la possibilité de demander une confirmation*
- Projet de modifications aux articles 306 et 307 des Règles – Ces modifications portent sur les copies des affidavits à verser dans le dossier de la Cour. On proposerait que, dans les 30 jours suivant la délivrance d'un avis de demande, le demandeur doive signifier (et non déposer) ses affidavits et ses pièces documentaires justificatifs, ainsi que déposer une preuve de signification. Les copies que la Cour d'appel fédérale reçoit ne devraient pas être modifiées, compte tenu des protections prévues aux articles 309 et 310 des Règles. Cette proposition sera aussi examinée par les rédacteurs du ministère de la Justice
- M. Masse demande si les parties peuvent, lorsque le dossier du tribunal a été déposé à la Cour, invoquer le fait que le dossier a déjà été déposé?
- En réponse, on affirme que la Cour d'appel fédérale exige de multiples copies. Le Barreau devrait soumettre une proposition formelle au Comité des règles
- Article 127 des Règles – La signification à la Couronne des actes introductifs d'instance se fait par l'intermédiaire du greffe, mais cela ne s'applique pas aux appels à la Cour d'appel fédérale – les pratiques sont incohérentes et exigent des modifications

9- Mise à jour : Cour fédérale (Juge en chef Lutfy)

- Avec beaucoup d'innovation, de créativité et de patience, le juge O'Reilly a travaillé en collaboration avec le héraut d'armes du Canada pour concevoir les nouvelles armoiries de la Cour fédérale, dont le lancement a eu lieu le 24 octobre lors d'une cérémonie tenue à la résidence de la gouverneure générale et en présence de cette dernière
- La Cour tiendra sa réunion annuelle en octobre 2009 à Montréal. L'accent sera mis sur les questions de propriété intellectuelle, et des spécialistes y participeront
- Le juge en chef souligne la nomination du juge Gauthier au poste de vice-président du Comité maritime international
- M^{me} Aronovitch fait le point sur la situation des protonotaires, en remerciant l'ABC pour sa résolution demandant au gouvernement de fournir une réponse élaborée au « Rapport Adam » (conseiller spécial du ministre de la Justice sur la rémunération des protonotaires)

10- Mise à jour : les greffes

- M^{me} Brazeau rappelle que les greffes de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale déménagent à Ottawa le 12 janvier – changements des comptoirs de services ce jour-là – Le Barreau et le public en seront avisés
- Elle fait état également des efforts constants déployés à l'amélioration des technologies et des systèmes électroniques de la Cour et des greffes, ainsi qu'à la modernisation en général

QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

11- Prochaine réunion

- On propose qu'elle ait lieu le 25 juin en avant-midi

12- Varia

13- Mot de la fin